



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET DE RÈGLEMENT 2018-33**

**AVIS** est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 4 juin 2018, a adopté le projet de règlement 2018-33, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur des zones 653-Cb, 686-Cb, 700-Cb et 708-Cb la vente au détail de cannabis.

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Les zones concernées sont situées en bordure de la 3<sup>e</sup> Avenue ou de la rue de l'Escale, entre le chemin Sullivan et l'emplacement du futur carrefour giratoire sur la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest, à l'intersection de la voie de contournement sud.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le lundi 18 juin 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement, ainsi qu'un plan montrant les zones concernées, sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 6 juin 2018.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**